

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

Cultiver et Protéger Autrement – Appel à projets

Le Programme Prioritaire de Recherche (PPR) « Cultiver et protéger autrement » s'inscrit dans une dynamique de rupture, afin de permettre l'émergence, à l'horizon 2030-2040, d'une agriculture sans pesticides, mobilisant intensément les principes de prophylaxie et d'agroécologie.

La France est le premier pays producteur de produits agricoles en Europe, le premier exportateur européen et le 4^e exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires. Mais la France est aussi aujourd'hui un gros consommateur de produits phytosanitaires, le deuxième en Europe, après l'Espagne. L'utilisation de ces produits est à l'origine d'une contamination des différents compartiments de l'environnement et d'impacts sur la santé humaine et celle des écosystèmes. Pour remédier à cette situation, l'Etat a lancé en 2008, suite au Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto qui visait à réduire de moitié, si possible, l'usage des produits phytosanitaires, à échéance de 10 ans, objectif réaffirmé dans le cadre du nouveau plan Ecophyto II+. Le Gouvernement souhaite renforcer les moyens investis dans la Recherche pour concevoir de nouveaux systèmes de production agricole permettant de réduire significativement l'usage des pesticides et leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine.

Le Programme Prioritaire de Recherche (PPR) « Cultiver et protéger autrement » s'inscrit dans une dynamique de rupture, afin de permettre l'émergence, à l'horizon 2030-2040, d'une agriculture sans pesticides, mobilisant intensément les principes de prophylaxie et d'agroécologie. Ce PPR, doté d'une enveloppe de 30 millions d'euros, vise à financer des projets de recherche collaborative ambitieux et de longue durée (jusqu'à 6 ans), qui doivent permettre des avancées décisives en matière de développement de nouvelles pratiques et de nouveaux systèmes de production agricole n'utilisant pas de pesticides. Le programme concerne l'ensemble de l'agriculture française, de métropole et d'outremer, et l'ensemble des productions végétales, annuelles et pérennes. L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) est chargé du pilotage scientifique de ce programme et notamment de son animation. L'Agence nationale de la recherche (ANR) a la responsabilité de la sélection, du conventionnement et du suivi des projets qui seront proposés au financement. Un premier volet concerne des projets intégratifs de grande ampleur (jusqu'à 3 M€ d'aide), regroupant de larges consortiums et visant un objectif global de conception de nouveaux systèmes de production. L'étude des interactions plante/plante et microorganismes/plante au sein de couverts végétaux complexes, la sélection de nouvelles variétés résistantes, les méthodes de biocontrôle et leur mise en œuvre effective et durable, l'identification des leviers socioéconomiques du changement sont les thématiques constitutives des projets attendus.

Le second volet vise à renforcer les dispositifs d'épidémiosurveillance, en les orientant vers la prophylaxie et en les rénovant grâce aux nouvelles technologies de l'information. Il s'agit de prendre en compte, en temps réel, l'état épidémiologique des cultures, de prévoir les trajectoires d'évolution du risque et de permettre un meilleur échange de l'information entre acteurs. Les projets retenus bénéficieront d'une aide financière maximale de 1,5 M€.

Documents

- [Texte de l'appel à projets](#)
- [Trame du document scientifique](#)
- [Trame de l'annexe](#)
- [Lettre d'engagement](#)
- [Règlement financier](#)
- [Site de soumission](#)
- [Annexe financière](#)

+ FAQ

Critères de recevabilité

Le dossier de soumission (document scientifique et document administratif et financier) doit être déposé sur le site de soumission de l'ANR avant la date et l'heure de clôture de l'appel à projets ;

Les lettres d'engagement signées et scannées doivent être déposées sur le site de soumission de l'ANR avant la date et l'heure indiquée ;

Le document scientifique du projet doit impérativement suivre le modèle disponible sur le site internet de l'appel à projets et être déposé au format PDF non protégé ;

Pour les projets intégratifs, le montant total de l'aide demandée ne peut dépasser 3 M€ et la durée du projet 6 ans.

Pour les projets d'épidémiologie, le montant total de l'aide demandée ne peut dépasser 1,5 M€ et la durée des projets 5 ans ;

L'établissement coordinateur doit être un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Modalités de candidature

Le dossier de soumission complet est constitué de trois documents intégralement renseignés :

Le « document scientifique », rédigé en anglais, comprenant une description du projet envisagé, selon le format fourni, avec en annexe la liste des publications scientifiques des 3 dernières années des chercheurs/équipes proposant le projet;

Le « document administratif et financier », qui comprend la description administrative et budgétaire du projet ;

Les lettres d'engagement signées par les établissements partenaires.

Les éléments du dossier de soumission (document administratif et financier au format Excel / modèles de document scientifique et de lettre d'engagement au format Word) seront accessibles à partir de la page web de publication du présent appel à projets.

Contact

Email : [ppr-cpa\(at\)anr.fr](mailto:ppr-cpa(at)anr.fr)



24 juin 2019

18 décembre 2019

Calendrier

Ouverture :24/06/2019 à 14h00 CEST

Limite de soumission des dossiers :04/12/2019 à 11h00 CET

Date limite pour la lettre d'engagement :18/12/2019 à 11h00 CET

[+ L'info sur le site de l'ANR](#)